

ACRICEM

Résine acrylique (composant B)



Usage de la résine acrylique :

- Pour consolider les surfaces à base de ciment avant l'application du béton ciré Topciment.
- Comme additif pour l'eau du malaxage des mortiers.
- Comme composant B du béton ciré Topciment bicomposant.

Employé pour les surfaces à base de ciment

Propriétés

- Excellente pénétration et stabilisation au support.
- Applicable à l'aide d'un rouleau ou un pinceau, une seule couche.
- À base d'eau, non-inflammable.
- Distribué comme produit terminé et prêt à l'emploi.

Rendements

- 0.10 l/m², peut varier en fonction de la porosité du support.

Mode d'emploi

Le support doit être propre, sec et libre de toute matière grasse. La surface doit être poreuse pour faciliter la pénétration du produit et permettre sa consolidation. Il faut attendre entre 30 minutes et 24 heures pour appliquer la première couche de béton ciré.

Employé comme additif à l'eau lors du malaxage des mortiers

Propriétés

- Très forte adhérence sur les mortiers ou du béton déjà durcis et sur d'autres matériaux.
- Grande cohésion et plasticité du mortier et du béton frais.
- Augmente la résistance mécanique.
- Augmente l'imperméabilité du mortier.
- Réduit l'apparition des fissures et la rétraction.

Rendement

Usage	Proportion Acricem/Ciment	Proportion Ciment/Granulat	Ø Maximum de granulats
Enduit sable-ciment jusqu'à 10 mm	1/5	1/1	3 mm
Enduit saillant de 10 à 30 mm	1/10	1/3	6 mm
Enduit rugueux	1/20	1/5	8 mm

Recommandations d'usage

Mélanger avec l'eau du malaxage jusqu'à l'obtention d'un mélange homogène, avant la préparation du mortier.

Employé comme composant B des bétons cirés Topciment bicomposants

Propriétés

Composant liquide pour le malaxage du béton ciré Topciment® bi-composant.

Mélange



Il faut ajouter Acricem et les pigments recommandés selon les proportions conseillées. Pour garantir les propriétés du revêtement, il sera indispensable de respecter la proportion entre le béton ciré et la résine.

- 10 kg de Microbase – 2,50 / 3,00 litres de résine Acricem
- 10 kg de Microfino – 4,50 litres de résine Acricem
- 10 kg de Microdeck – 3,00 / 3,50 litres de résine Acricem
- 10 kg de Microstone – 2,70 litres de résine Acricem
- 10 kg de Aquaciment XL – 2,50 litres de résine Acricem
- 10 kg de Aquaciment M – 3,00 litres de résine Acricem

Recommandations d'usage

1. Verser un peu de résine Acricem dans le récipient, ajouter tout le pigment correspondant à la quantité de béton ciré dont vous avez besoin et mélanger jusqu'à obtenir un liquide de couleur homogène.
2. Verser le béton ciré en poudre et la résine progressivement et mélanger en même temps à l'aide d'un mélangeur à basse vitesse.
3. Mélanger au moins pendant 4 minutes jusqu'à obtenir un mélange homogène et sans grumeaux.

Précautions

En cas de contact avec les yeux, laver avec de l'eau abondante durant au moins 15 minutes.

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon.

Ne pas avaler. En cas d'ingestion accidentelle, ne jamais provoquer le vomissement et recourir immédiatement à assistance médicale.

Maintenir hors de la portée des enfants.

Il est conseillé de bien suivre les recommandations suivantes :

- Une ventilation correcte.
- Lunettes protectrices pour éviter les projections.
- Gants de caoutchouc.

L'emballage vide doit être éliminé conformément à la réglementation légale en vigueur. Il faut bien fermer le récipient après chaque usage, pour éviter l'altération du produit. La température d'application doit être entre 10°C et 30°C.

Le produit n'est pas toxique, pas dangereux ni inflammable dans des conditions normales. Il est sans substances nocives et n'a pas besoin d'un étiquetage spécial, exigé par législation actuelle.

Présentation

Récipient : bidons de 5 et 25 litres.

Nettoyage des outils

Les outils doivent être lavés immédiatement après usage avec de l'eau et du savon.

Stockage

Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine, fermé et protégé, à l'abri (température entre 10°C et 30°C), dans un endroit sec et bien aéré, éloigné de la chaleur et de la lumière solaire directe. La durée de validité du produit est de 1 an à partir de sa date de fabrication, conservé convenablement.



Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes de celles spécifiées, à moins d'une autorisation écrite. L'usage du produit et l'application des exigences établies par la législation sont toujours de la responsabilité de l'utilisateur. Il est indispensable de consulter les fiches techniques et de sécurité du produit en vigueur jusqu'à l'apparition des nouvelles fiches pour un meilleur usage.

Dernière mise à jour : Juin 2017